



## « Les Amis du Prieuré de Saint Arnoul sur Touque »

Association Loi 1901 n° W143000117, SIRET 53977241800015,

à but non lucratif et d'intérêt général.

Siège social : Mairie de SAINT-ARNOULT, avenue Michel d'ORNANO, 14800 SAINT-ARNOULT.

Téléphone 06 09 83 47 76. [www.prieure-de-saint-arnoul-sur-touque.org](http://www.prieure-de-saint-arnoul-sur-touque.org)

### Assemblée Générale Ordinaire

### Samedi neuf décembre deux mille vingt trois

à DEAUVILLE (14), salle paroissiale St. Augustin 31 rue Albert Fracasse

de 14h30 à 16h30

COMPTE-RENDU

ooOOoo

La séance est ouverte à 14h30 par le Président, Gérard HARDUIN-AUBERVILLE, qui prononce un mot d'accueil dont le texte est reproduit ci-après :

« Mmes, Milles, Messieurs,

C'est la quatorzième, et « formelle », Assemblée Générale Ordinaire de « LAPSAT » ; il nous manque : 2020, 2021, 2022 ; j'en porte l'entière responsabilité, et je vous prie de bien vouloir m'en excuser.

*Pour mémoire, il me semble utile de se rappeler, qu'en 2006, nous « naissons » à l'instigation pressante et réitérée de M. HARDY, Maire de SAINT-ARNOULT, en effet, toute convention de mécénat, notamment avec la Fondation du Patrimoine, ne pouvait être mise en œuvre qu'avec l'intermédiation d'une association loi 1901, dévolue à la sauvegarde du patrimoine objet de la convention tripartite, Commune, Asso 1901, Fondation du Patrimoine ; nous étions « nécessaires », voir même indispensables...*

La crise sanitaire a eu des conséquences très néfastes sur la vie de notre association, mettant notamment à mal le « formalisme » auquel nous demeurions très attachés depuis notre fondation. Néanmoins, tous les comptes et suivis ont été scrupuleusement tenus, nous aurons à les valider avant l'exercice 2022.

2023, qui touche à son terme, est un « exercice en veilleuse », avec néanmoins un « stimulus » exceptionnel : la « **Candidature d'inscription sur la liste du Patrimoine Mondial de l'UNESCO du bien Cluny et les Sites Clunisiens Européens, portée par la Fédération Européenne des Sites Clunisiens** » dans laquelle s'inscrit ce patrimoine qui est notre raison d'être : « **Le Prieuré de Saint Arnoul sur Touque** », unique témoignage encore présent en Normandie, et qui a été lancée le 18 octobre 2019 par Monsieur le Président de la Fédération Européenne des Sites Clunisiens. Depuis lors, nous nous sommes pleinement dévoués à cette candidature en nous mettant au service de la Commune de SAINT-ARNOULT, pour laquelle Monsieur le Maire et son conseil, responsables de ce projet, ont mandaté M. Philippe MANDONNET, Maire-adjoint, afin de le piloter. Nous leur exprimons notre très vive gratitude.

Nous avons aussi, grâce, à l'expertise de Mme Marie-Pierre BESNARD, « Mordicus Studio », maintenu et amélioré nos outils numériques ; nous lui en sommes très reconnaissants.

Mme BESNARD, à la demande de Monsieur le Maire, a réalisé un remarquable support de communication, concrétisé sous forme d'affiches, lesquelles sont très avantageusement disposées dans des supports double face dits « caisson sucette ». Encore merci M. le MAIRE pour cette belle initiative !

En cette fin 2023, nous constatons que nos adhésions stagnent en nombre et en produit financier ; M. ROMANET, par son exceptionnel et fidèle soutien, nous permet de « sauver la situation », immense gratitude.

Nos relations avec nos deux autorités de tutelle, la Commune de SAINT-ARNOULT, propriétaire (cf. la loi 1905) et la Paroisse St Thomas Becket de la Touques, représentant du diocèse de BAYEUX-LISIEUX, affectataire des lieux, sont apaisées et fructueuses ; nous en remercions très respectueusement Monsieur le Maire, M. François PEDRONO et Monsieur le Curé, M. le Père Jean-Parfait CAKPO, qui nous accueille aujourd'hui au centre paroissial, encore MERCI.

Sachez aussi que les communautés religieuses Amies de « LAPSAT », les abbayes de, la Trappe, de Cîteaux, du Bec-Hellouin, et nos Sœurs Franciscaines de Deauville, ont connu, depuis 2019, un changement de Supérieur ou de Responsable. Nous exprimons notre très vive reconnaissance aux « sortants » pour leur très fidèle et bienveillant soutien.

Pour cette AG 2022, ont été convoqués ou invités 52 « Amis », nous exprimons notre gratitude à celles et ceux qui ont bien voulu y répondre.

Nous sommes très reconnaissants envers les « Amis » de LAPSAT qui ne peuvent être présents et qui nous assurent de leur soutien et de leur confiance en nous confiant leur « pouvoir », souvent accompagné d'un mot de sympathie, nous les en remercions.

N'oublions pas notre attachement mémoriel, d'autant plus, que depuis 2006, beaucoup trop des Amis qui ont contribué à ce que notre association a pu accomplir, ne sont plus là et d'autres hélas, aussi de plus en plus nombreux, s'en trouvent éloignés par les difficultés de la vie qui les affectent.

In Memoriam :

M. Ghislain HARDY, Maire honoraire de SAINT-ARNOULT, décédé le 21 août 2021, qui, lors de son dernier mandat achevé en 2008, nous incita avec beaucoup d'insistance à créer « LAPSAT », nous le saluons très respectueusement eu égard au chemin parcouru et que nous devons poursuivre, à ce qu'il me semble.

Maître Alain de La BRETESCHE, décédé début février 2023, à l'âge de 76 ans, il était le Président de la Fédération Patrimoine Environnement ; il a, notamment, sauvé notre association en 2009 !

Mme Séraphine BERTHAUME, décédée en décembre 2021

Mme Colette COUESNON, décédée en juillet 2022

M. Yves JAVAUDIN, décédé le 26 juillet 2023, compagnon tant aimé de notre chère Vice-présidente, Anne-Marie ROUY.

Nous avons joint aux convocations les projets de « Chronique 2022 » et de « Rapport Financier 2022 », ainsi le déroulement de notre Ordre du Jour devrait encore s'en trouver facilité et vous avez ainsi une bonne connaissance de ces deux documents fondamentaux ; avec la faculté, aujourd'hui, d'apporter vos commentaires, critiques et propositions voir même modifications.

Notons, qu'à ce jour, nos adhésions pour l'exercice 2023 sont au nombre de 34 (en progrès).

Le « verre de l'amitié » fera encore défaut, puisque notre CA doit se réunir à l'issue de l'AG dans cette même salle, et vous pouvez y assister. »

A présent, renouons avec un formalisme de bon aloi et un dialogue constructif, par avance merci.

Pour le bon déroulement de notre Assemblée Générale Ordinaire, et conformément aux règles, je vous propose d'agréer le Bureau suivant :

Moi-même, Gérard HARDUIN-AUBERVILLE, comme Président, et Madame Françoise VADROT, comme Secrétaire.

Y a-t-il des oppositions ?

Y a-t-il des abstentions ?

Ce Bureau étant adopté, je déclare ouverte la quatorzième Assemblée Générale Ordinaire.

## L'ordre du jour initial est rappelé :

- Accueil
- Constatation que le quorum est atteint.
- Chronique (l'activité) 2022
- Rapport financier 2022
- Proposition de validation des exercices 2019, 2020, 2021 (activités et financiers).

Cette situation exceptionnelle est notamment consécutive aux aléas engendrés par la crise sanitaire, conjugués à des difficultés personnelles diverses.

- Renouvellement des membres du conseil d'administration :

Par suite de la démission de M. THOMASSON, nous sommes 10 administrateurs pour 12 sièges et devrions tous être renouvelés !

- Montant des adhésions 2024.

- « Candidature d'inscription sur la liste du Patrimoine Mondial de l'UNESCO du bien Cluny et les Sites Clunisiens Européens, portée par la Fédération Européenne des Sites Clunisiens. » du Prieuré de Saint Arnoul sur Touque, sis à SAINT-ARNOULT 14800 ; M. MANDONNET, Maire-adjoint, a la charge de cette démarche au sein de la commune.

- Point sur notre site internet (mise à niveau et maintenance).

- Point sur notre projet de « Représentation en 3 Dimensions (3D) » et ses valorisations.

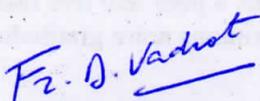
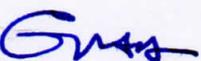
- Point sur notre partenariat avec l'Université de Caen pour soutenir le parcours doctorant de Mme CANU-PRAT.

- Point sur la « vie » de notre orgue « Isabel ».

- Questions diverses.

## Etude des différents points :

### I – Quorum.



Le Président constate que sur 52 convoqués ou invités avec voix délibératives, 34 membres sont présents ou représentés (soit 64 %). Le quorum est atteint et permet à cette A.G. de délibérer sereinement.

## 2 – Chronique 2022.

Le Président expose :

Depuis 2020, nous avons substitué au formalisme d'un Rapport d'Activité une « Chronique ».

Comme pour les précédentes AG, je vous propose de ne pas procéder à la lecture du projet de « Chronique 2022 » qui vous a été soumis avec la convocation, mais de répondre à vos interrogations ou de prendre en considération vos observations....

1<sup>ère</sup> résolution : êtes-vous d'accord sur ce processus ?

Contre : néant.

Abstention : néant.

Ce processus est adopté à l'unanimité.

En conséquence, avez-vous des questions sur cette « Chronique » ?

Aucune question ou observation n'est formulée au sujet de cette « Chronique »

2<sup>ème</sup> résolution :

Y-a-t-il des voix contre l'adoption de cette « Chronique » ? Néant.

Y-a-t-il des abstentions au sujet de l'adoption de cette « Chronique » ? Néant.

Cette « Chronique 2022 » est adoptée à l'unanimité.

Au nom du Conseil d'Administration, le Président exprime des remerciements.

## 3 - Rapport financier 2022.

Comme pour « la chronique 2022 », le Président, propose de ne pas décliner l'ensemble du Rapport Financier 2022, puisqu'il était aussi joint à la convocation pour cette AG, mais de répondre à vos interrogations ou de prendre en considération vos observations.

1<sup>ère</sup> résolution : êtes-vous d'accord sur ce processus ?

Contre : Néant.

Abstention : Néant.

Ce processus est adopté à l'unanimité.

En conséquence, avez-vous des questions sur ce Rapport et sur les comptes en général ?

2<sup>ème</sup> résolution : adoption du Rapport Financier.

Y-a-t-il des voix contre l'adoption de ce Rapport : néant.

Y-a-t-il des abstentions au sujet de l'adoption de ce Rapport : néant.

Ce Rapport est adopté à l'unanimité et nous vous en remercions.

3<sup>ème</sup> résolution : Quitus donnée par l'AG aux membres élus du CA pour leur gestion au cours de l'exercice 2022

Y a-t-il des voix contre ce Quitus : néant.

Y a-t-il des abstentions au sujet ce Quitus : néant.

Quitus est donné à l'unanimité par l'AG aux membres élus du CA pour leur gestion au cours de l'exercice 2022.

Le Président rappelle que nos comptes sont tenus par Messieurs :

- o Francis MESPREUVE, Trésorier,
- o Nicolas HARDUIN-AUBERVILLE, Trésorier adjoint.

Le Président remercie très chaleureusement M. MESPREUVE, ainsi que Mme Dominique MICHAUX qui procède aux vérifications et prodigue ses conseils éclairés.

Les prévisions d'atterrissage pour 2023 sont à ce jour convenables, à la suite de la grande générosité, une fois de plus, de M. ROMANET qui nous fait un virement de 1000€, immense gratitude

- Un excédent d'environ 287,21€ hors gestion et budget « Projet de Représentation 3D et ses valorisations », qui n'a pas évolué depuis 2019.

- Dans nos charges, nous avons une majoration exceptionnelle de 310€ par suite de la mise en place de « l'annualisation » sur le Cpte 6157 « Contrat de maintenance site Internet et outils ».
  - Notre prévisionnel de « cotisations 2023 » atteint 96%, soit un « manque » de 102€ ...
- Notre trésorerie **réellement** « disponible » est à ce jour de **11697,03€**, sachant que notre provisionnement de 500€, suite à la décision du Tribunal Administratif (2012) n'est plus d'actualité (forclos depuis juillet 2023). Nous n'avons donc plus aucune charge en attente.

#### **Orientations 2024 :**

- La poursuite et le développement de notre projet de « Représentation 3D et ses valorisations », de plus, notre site internet, bien que remis à niveau, nécessiterait une « refonte ».
- Nous pensions, fin 2019 que la candidature UNESCO susciterait de nouveaux « Amis » pour soutenir notre action, c'est le néant...
- Un cap ferme, si possible : maintenir « LAPSAT » en « vie » et servir au mieux la candidature UNESCO !

#### **4 - validation des Exercices 2019, 2020, 2021 : Activités (Chroniques) et Rapports Financiers**

Le Président expose : comme indiqué dans la proposition d'ordre du jour, et évoqué dans l'accueil, une situation exceptionnelle, notamment consécutive aux aléas engendrés par la crise sanitaire, conjugués à des difficultés personnelles diverses, n'a pas permis la tenue des Assemblées Générales ordinaires, pour les exercices 2019, 2020, 2021.

Nous sollicitons votre accord pour la validation exceptionnelle de ces exercices : 2019, 2020, 2021.

1<sup>ère</sup> résolution : êtes-vous d'accord sur ce processus ?

Contre : Néant.

Abstention : Néant.

Ce processus est adopté à l'unanimité.

#### **ACTIVITES :**

Sachant que pour 2019, nous avons exceptionnellement considéré que le « Rapport Financier 2019 » très détaillé pouvait satisfaire et rendre compte de l'activité de « LAPSAT. Les Chroniques 2020 et 2021 ont été validées par courriels par les membres élus du CA. Elles sont disponibles sur notre site.

2<sup>ème</sup> résolution : adoption des Activités (Chroniques).

Y-a-t-il des voix contre l'adoption des Activités (Chroniques) : néant.

Y-a-t-il des abstentions au sujet de l'adoption des Activités (Chroniques) : néant.

Les Activités (Chroniques) 2019, 2020, 2021 sont adoptées à l'unanimité.

Le Président au nom des Administrateurs élus, exprime sa gratitude.

#### **FINANCIERS :**

Le Président expose :

En 2019, nous avons un exercice excédentaire de 21,66€.

En 2020, nous avons un exercice excédentaire de 484,24€ et avons soldé l'étude stratégique auprès de « Mordicus Studio » pour 1950€, prélevés sur nos réserves, et imputés en « Immobilisations Numériques », Cpte 2188.

En 2021, nous avons un exercice excédentaire de 875,85€.

Notons que nous avons remercié deux étudiants, M. DILASSER et M. DAIGREMONT avec une gratification de 150€ chacun pour leur excellent travail, "Sur les traces de Robertus", effectué sous la férule de Mme BESNARD.

Les exercices 2019, 2020, 2021, ont été validés via courriels par les membres élus du CA.

Ces rapports sont disponibles sur notre site.

3<sup>ème</sup> résolution : adoption des Rapports Financiers 2019, 2020, 2021.

Y-a-t-il des voix contre l'adoption de ces Rapports : néant.

Y-a-t-il des abstentions au sujet de l'adoption de ces Rapports : néant

Ces Rapports Financiers 2019, 2020, 2021 sont adoptés à l'unanimité.

Le Président au nom des Administrateurs élus, exprime sa gratitude.

4<sup>ème</sup> résolution : Quitus donnée par l'AG aux membres élus du CA pour leur gestion au cours des exercices 2019, 2020, 2021. *Pr D. Védout*

Y a-t-il des voix contre ce Quitus : néant.  
Y a-t-il des abstentions au sujet ce Quitus : néant.

Quitus est donné à l'unanimité par l'AG aux membres élus du CA pour leur gestion au cours des exercices 2019, 2020, 2021.

Le Président, au nom des Administrateurs élus, remercie très vivement l'AG pour la confiance accordée et souhaite ne plus avoir à recourir à ce type de démarche exceptionnelle.

Pour le point suivant, le Président propose d'examiner le montant des cotisations 2024 : c'est Oui à l'unanimité.

## 5 - Montant des adhésions pour 2024.

Le Président expose :

Notre situation, et le contexte, nous invite à reconduire ce qui est en vigueur, sachant que, comme déjà évoqué : Notre qualité d'intérêt général ne produit aucune influence sur nos recettes...

La candidature UNESCO, n'a généré aucune dynamique...

L'exercice 2023 qui s'achève, est convenable.

« Les Amis du Prieuré de Saint Arnoul sur Touque »

Association Loi 1901 n° W143000117, d'intérêt général, SIRET 53977241800015

Adhésions pour 2024 :

Membre adhérent :

- Individuel : 25 €
- Famille : 
  - Pour le premier membre : 25€
  - Pour les autres membres : 17,50€  x... = €
- Etudiant : 15 €
- Moins de 16 ans : 6,30€

Membre bienfaiteur (à partir de 50€)

Avez-vous des questions : néant.

Y-a-t-il des voix contre : néant.

Y-a-t-il des abstentions : néant.

Ces cotisations sont adoptées à l'unanimité et nous vous en remercions.

## 6 - Renouvellement du Conseil d'administration.

Le Président expose :

Les mêmes causes produisant les mêmes effets, le contexte exceptionnel nous conduit à renouveler l'ensemble du CA.

Nous étions onze administrateurs et 1 siège vacant lors de notre CA du 07/12/2019.

M. Michel THOMASSON a démissionné en ce début 2023.

M. Valéry COLOMBEL, par courriel très argumenté, en date du 03/12/2023, m'a informé, qu'il se retirait de notre association, en substance : les habitants de SAINT-ARNOULT ne montrant guère d'intérêt pour le Prieuré, et par conséquent, pour LAPSAT. J'ai, par un long SMS, le 05/12/2023, exprimé mes très vifs regrets et souhaité un contact téléphoné, en vain. Valéry COLOMBEL a été un Administrateur Vice-président exceptionnel, nous lui devons beaucoup ! Il a remarquablement servi le patrimoine de SAINT-ARNOULT, il mériterait que la Commune l'honore, de sa médaille, par exemple.

Nous proposons la reconduction des administrateurs restants en modulant les durées de mandat afin de ne pas avoir tous les renouvellements la même année, sachant, qu'en principe, les mandats sont pour une durée de 3 ans et renouvelables.

Dans la mesure du possible, nous proposons un tiers pour 1 an, le second tiers pour 2 ans et le troisième tiers pour 3 ans ?

➤ Les sortants :

Mesdames : DELIRY-COULON Florence, ROUY Anne-Marie et VADROT Françoise,

Messieurs : HARDUIN-AUBERVILLE Gérard, HARDUIN-AUBERVILLE Nicolas, LUQUET Henri, MESPREUVE Francis, MICHAUX Jean-Bernard et ROMANET Louis.

➤ Nouvelle candidature :

Monsieur PRIOU Didier de BONNEBOSQ.

Il n'y a pas d'autres candidatures dans l'assistance.

Après un échange très constructif, il est décidé de poursuivre avec deux sièges vacants.

*F. J. Vadrot*

1<sup>ère</sup> résolution : Je vous propose de voter à mains levées

Contre : néant.

Abstentions : néant.

Cette procédure étant validée :

2<sup>ème</sup> résolution : Approuvez-vous ce renouvellement global et exceptionnel :

Contre : néant.

Abstentions : néant

Cette procédure est validée à l'unanimité.

3<sup>ème</sup> résolution : Votez-vous pour les candidats qui se représentent et le candidat qui se présente devant vous ?

Contre : néant.

Abstentions : néant.

Ces DIX administrateurs sont, à l'unanimité, élu ou réélus par l'AG et nous vous en remercions.

## 7 – « Candidature d'inscription sur la liste du Patrimoine Mondial de l'UNESCO du bien Cluny et les Sites Clunisiens Européens, portée par la Fédération Européenne des Sites Clunisiens. ».



Le Président expose :

Depuis 2019, La Fédération Européenne des Sites Clunisiens qui aura 30 ans en 2014, a « ouvert » une démarche de :

**« Candidature d'inscription sur la liste du Patrimoine Mondial de l'UNESCO du bien Cluny et les Sites Clunisiens Européens, portée par la Fédération Européenne des Sites Clunisiens. »**

La Commune de SAINT-ARNOULT, située dans le Calvados, et en Pays d'Auge, membre de cette Fédération, depuis 2016, a immédiatement proposé son exceptionnel patrimoine clunisien « le Prieuré de Saint Arnoul sur Touque », s'appuyant, comme en 2016, sur les travaux de « LAPSAT » (Les Amis du Prieuré de Saint Arnoul sur Touque) (Masters 1 et 2, 2009,2010,2011, « Cluny en Normandie » de Mme CANU-PRAT Amélie sous la direction de Mme GAZEAU Véronique, Professeur Emérite Université de CAEN), ces études montrent la qualité clunisienne indiscutable du Prieuré de Saint Arnoul sur Touque, mais aussi sa primauté dans l'ordre des fondations en NORMANDIE, 1061, et sa pérennité jusqu'à la Révolution ...

Ce long cheminement a connu au Sénat, une étape très importante, le 24 novembre : la présentation à la presse du comité politique du Sénat pour soutenir cette candidature.

Retenons ce point fondamental :

*« Nous attirons votre attention sur le fait qu'un site clunisien ne candidate pas pour son inscription sur la Liste du Patrimoine mondial ; c'est le **réseau clunisien** que la Fédération tente de faire inscrire avec cette candidature. Par conséquent, les sites clunisiens **participent à la candidature** d'inscription sur la Liste du Patrimoine Mondial de l'UNESCO du bien Cluny et les Sites clunisiens européens, promue par la Fédération Européenne des Sites Clunisiens. »*

SAINTE-ARNOULT est pleinement dans cette démarche, et, en étant le seul site candidat en Normandie, avec de plus un témoignage architectural roman exceptionnel.

LAPSAT est au service de ce projet dont la Commune est Maître d'Ouvrage ; pour SAINT-ARNOULT, Monsieur Philippe MANDONNET, Maire-adjoint, étant spécialement chargé de le conduire.

J'ai une interrogation, en lisant les documents récemment transmis par la Fédération : la majorité des sites français candidats a reçu les soutiens des collectivités publiques, communes, départements, Régions, etc., nous rien ?

S'il veut bien nous en parler...

Vous avez la parole...

## 8 - Point sur notre Site Internet et outils numériques.

Le Président expose :

Rappel de l'historique de notre site internet :

*F. J. Vaidrot*

➤ réalisé en 2010, gracieusement, par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Normandie-Seine, (siège à Bois-Guillaume, Seine-Maritime) dans le cadre d'un stage de formation de M. Julien LANGLOIS, étudiant en deuxième année de DUT Services et Réseaux de Communication (SRC) à l'Université de Rouen - Site d'Elbeuf sur Seine, encadré par un technicien de la Direction Réseaux et Informatique, Bois-Guillaume; le Président, ex cadre salarié de cette Direction, a participé à son élaboration (cahier des charges, choix langage et hébergeur, etc.).

➤ Depuis septembre 2019, toutes les mises à niveau prévues ont été réalisées par « Mordicus Studio » conformément aux devis, de même la mise en œuvre des contrats de maintenances.

➤ Depuis septembre de cette année 2023, ces prestations ont été transférées à M. Théo BAES, Entrepreneur individuel, sur proposition de Mme BESNARD « MORDICUS Studio », elle conserve néanmoins un rôle de superviseur.

➤ Les coûts :

Compte 6157 :

Contrat de maintenance site Internet Théo BAES Entreprise individuelle	400€/an
Hébergement du site de visite	240€
Maintenance du Site LAPSAT	160€
Le coût pour la maintenance et la MAJ sur les stores de	240€
Soit une charge totale annuelle de	640€

**Ces charges sont annualisées sur l'exercice de la facturation**

➤ Pour mémoire, la refonte et l'évolution de notre site étaient envisagées dans la cadre de notre projet 3D, mais finalement sans suite.

Mme BESNARD « Mordicus Studio » a actualisé une proposition que nous avons présentée, le 14 juillet 2023, au Crédit Agricole Normandie, dans l'espoir d'un soutien, mais en vain.

Refonte de notre site internet par Mme Marie-Pierre BESNARD de « Mordicus Studio » :

- Lot 1 : conception de la nouvelle interface graphique = 600€ HT

- Lot 2 : intégration et développement = 1950€ HT

- Lot 3 : migration des contenus = 300€ HT

- Lot 4 Hébergement et maintenance = 400€ HT

TOTAL = 3250€ HT / 3900 TTC

➤ Nos Outils numériques disponibles via notre site et le pavé « Visites virtuelles » :

>> la « KALETA », depuis mai 2016, est une visite interactive 360° des lieux « en l'état 2016 » (hébergée par le site de l'association *Le Pays d'Auge*) mais que nous pensons mettre aussi sur notre site.

La visite « virtuelle » commentée de « Mordicus studio », depuis septembre 2019, est une visite interactive 360° des lieux « proposition de reconstitution fin XVIIIème siècle ».

La visite historique guidée avec neuf thèmes photographiques et commentaires écrits.

Depuis l'été 2021, « Sur les « traces de Robertus » pour Android et/ou Apple, propose un cheminement ludique !

Concernant ces applications nous serions bien aises de disposer de statistiques différenciées par application, actuellement nous n'avons que le global, par exemple 1003 à fin novembre pour 2023

M. BAES nous a transmis une proposition en ce sens :

Mise en place du système « Plausible » 50€ HT

Mise en place d'un suivi détaillé pour les visites virtuelles 75€HT

Total 150€ TTC

Nous souhaitons votre agrément afin de passer commande pour 2024 ?

L'AG à l'unanimité donne son aval pour une commande de cet outil dès le début 2024.

Nous exprimons notre gratitude à Mme Marie-Pierre BESNARD, « Mordicus Studio », pour tout ce qui vient d'être exposé et qui est un excellent travail !

Avez-vous des questions ou observations sur ce dossier ?

L'AG n'a pas d'observations à formuler.

## 9 - Point sur notre projet de « Représentation en 3 Dimensions (3D) et ses valorisations ».

Le Président expose :

D'abord un vibrant hommage à M. Valery COLOMBEL qui depuis 2015 a porté ce projet et le dossier du Prix De LABRUSSE, il mériterait d'être honoré par la médaille de la Commune.

Où en sommes-nous à présent :

De nombreux aléas ont entravé la bonne marche du projet.

Mme BESNARD a été contrainte de gérer une restructuration en interne, son associé majeur étant frappé par la maladie....

Désormais, c'est « MORDICUS Studio », Mme BESNARD, demeurant notre unique interlocuteur.

Naturellement, la crise sanitaire a aussi « touché » sévèrement ce secteur.

La proposition de représentation 3D interactive des lieux à la fin du XVIII<sup>ème</sup> siècle, avec commentaires de Mme BESNARD est bien opérationnelle, de même pour « La Visite guidée » et la cerise sur le gâteau « sur les traces de Robertus », cette remarquable application ludique développée par deux étudiants de Mme BESNARD Mrs. DILASSER et DAIGREMONT que nous avons remerciés.

Toutes les bonnes résolutions de notre AG de décembre 2019 sont restées dans les « tiroirs » par suite de notre sévère désorganisation, consécutive à la crise sanitaire.

Néanmoins, le WIFI communautaire est en place ; de même M. le Maire de SAINT-ARNOULT a fait réaliser et installer une seconde table de lecture contenant des QR codes, tout cela d'après un travail de conception de Mme BESNARD, ce même support a aussi été transposé, par M. le Maire, dans des panneaux d'affichage dits « caissons sucettes », un grand merci à M. le MAIRE et à Mme BESNARD !

Les représentations 3D pourraient être enrichies, mais il faut des ressources financières...

Nous font défaut l'ouverture de certaines portes (DRAC/ M. CARRÉ) (Université).

Comment nous aider à proposer certains travaux qui pourraient être pris en charge dans la cadre de stage en entreprise par des Masters (par exemple les panneaux pédagogiques traduisant les phasages du rapport INRAP).

Vous avez la parole...

## 10 - Point sur notre partenariat avec l'Université de Caen pour soutenir le parcours doctorant de Mme CANU-PRAT.

Le Président expose ce qui suit :

Pour mémoire :

Rappelons que Mme CANU-PRAT a réalisé, entre 2009 et 2011, ses Masters 1 et 2 sur Cluny en Normandie, sous la direction de Mme Véronique GAZEAU, Professeur d'histoire médiévale à l'université de CAEN. Avec beaucoup de modestie, nos demandes réitérées auprès de Mme GAZEAU n'ont pas été étrangères à ces travaux qui ont établi la primauté de SAINT-ARNOULT comme 1<sup>ère</sup> fondation clunisienne en Normandie en 1061.

Puis, en 2017, Mme CANU-PRAT, munie d'un diplôme d'ingénieur, décide d'entreprendre un parcours doctorant prenant la suite de ses Masters sur Cluny en Normandie.

Informés de cela et mesurant tout l'intérêt pour le Prieuré de Saint Arnoul sur Touque, nous avons décidé de soutenir sa démarche, via une convention de partenariat avec l'université de CAEN, en prenant en charge ses frais de déplacements...

En 2018, hélas, le 11 octobre, nous recevons un courrier de Mme Amélie CANU-PRAT qui, par suite de nouvelles responsabilités professionnelles, se trouvait dans l'obligation d'arrêter son parcours doctorant.

Pour mémoire : « lors de notre CA du 13 octobre 2018, nous avons, à l'unanimité, décidé de ne pas solliciter le remboursement des frais mais que nous puissions avoir accès à ses travaux ; le CA (Mme VADROT) lui a adressé un courriel en ce sens, le 02 décembre 2018, et demeuré sans réponse.

Au 15/11/2019, un courriel de Mme GAZEAU, nous informe, qu'après de nombreuses tentatives, elle a renoué un contact avec Mme CANU-PRAT ; celle-ci connaît de sérieux problèmes professionnels, mais demeure tout à fait disposée à nous communiquer les cartographies de ses études (M1&2), nous les attendons donc suite à notre réponse par courriel du 16/2019 :

« Concernant ses documents cartographiques, en effet nous n'en disposons pas alors qu'ils sont incontournables pour une bonne compréhension de cette histoire clunisienne en Normandie, et nous les avons sollicités.

Outre le site et les « outils » de visites numériques, nous souhaitons compléter la table de lecture clunisienne avec ces précieuses indications, sous votre contrôle et celui de Mme CANU-PRAT. »

En septembre 2020, il a été mis un terme à cette convention, à notre grand regret.

Nous souhaitons toujours, qu'un doctorant ou une doctorante reprenne le flambeau de Mme PRAT-CANU, il faudrait pour se faire pouvoir « démarcher » une Université. Mais, sur ce sujet aussi, le Covid nous a profondément affectés et désorganisés...

Nous exprimons notre gratitude à Mme GAZEAU Véronique, Professeur Emérite, de nous avoir permis par le remarquable travail de Mme CANU-PRAT, d'éclairer irréfutablement l'histoire de notre patrimoine et d'être sur le chemin de l'UNESCO...

Avez-vous des questions ou des observations sur ce point ?

G. V. J.

P. D. Vadrot

## 11- Point sur la vie de notre orgue « Isabel ».

Le Président expose ce qui suit :

A ce jour, notre toujours très apprécié orgue « Isabel », est dans son « cocon » communautaire au sein de la chapelle des Franciscaines à Deauville qui est, de fait, sa « résidence principale ». Nous exprimons aux Sœurs notre extrême gratitude et qu'« Isabel » accompagne le plus souvent possible leurs offices !

o Notre convention de mise à disposition de l'orgue a été, en concertation avec M. Emmanuel FOYER, notre facteur d'orgue, mise à niveau.

o Depuis 2021, l'instrument n'est plus « sous garantie », mais M. FOYER intervient toujours avec célérité, compétences et bienveillance. Donc, des coûts très « préférentiels ».

Les quelques mises à dispositions (aucune en 2020) durant cette période totalement atypique n'auront pas été probantes, et M. FOYER nous conseille beaucoup de discernement sur ce sujet (abus d'usage, absence de professionnalisme et du sens du respect des engagements).

L'instrument est passé en révision complète dans l'atelier de M. FOYER en début octobre 2023, en outre M. FOYER a renforcé le plateau supérieur, afin d'éviter tous les errements de manipulations qui à chaque fois généraient désordres et nécessité d'intervention (264€).

L'instrument est toujours assuré auprès de l'assurance des musiciens pour 237,40€/an (somme constante).

o L'orgue a participé à nos messes à la chapelle. Nous remercions très chaleureusement Mme MARODON et M. BOUET.

Puisse notre AG de ce jour, confirmer et conforter ce qui précède et notamment en matière de remerciements et gratitude : notre AG à l'unanimité, approuve ces conclusions et remerciements !

Elle souhaite ne plus mettre à disposition notre orgue, sauf vraiment interlocuteur très fiable et avec le contrôle et l'aval de M. FOYER.

Avez-vous des questions ou des remarques sur ce point quant à la « vie » de notre orgue « Isabel » ?

## 12 - Questions diverses.

Le Président évoque :

« La Normandie muscle ses aides pour le patrimoine » cf. article Ouest-France du 25/09/2023 : M. MANDONNET, Maire-adjoint, va regarder le sujet.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président déclare close à 16h30, cette quatorzième Assemblée Générale Ordinaire et ajoute :

Je remercie très vivement tous les participants (pouvoirs et présents physiquement), j'ai été très sensible aux participations de M. le Curé, Père Jean-Parfait CAKPO, de M. le Maire-adjoint, M. Philippe MANDONNET et de M. Christian JAUNEAUX, Membre d'Honneur, et PDG d'«ALARM'COM».

Nous le redisons, notre association a été fondée, à la sollicitation pressante de Monsieur le Maire de SAINT-ARNOULT, il y a 17 ans, pour servir « le Prieuré de Saint Arnoul sur Touque », plus que jamais nous désirons être en mesure de poursuivre cet engagement, et tout particulièrement dans le cadre de la « **Candidature d'inscription sur la liste du Patrimoine Mondial de l'UNESCO du bien Cluny et les Sites Clunisiens Européens, portée par la Fédération Européenne des Sites Clunisiens.** ».

Nous n'avons eu de cesse « de mettre en lumière » cette extrême qualité clunisienne et « joyau roman », qu'est le « Prieuré de Saint Arnoul sur Touque ».

Puissent toutes nos autorités de tutelle favoriser le renouvellement de nos membres et tout particulièrement votre serviteur qui vous exprime encore toute sa reconnaissance pour le chemin déjà accompli !

Et une pensée émue pour tous nos grands absents...

Les membres du CA doivent se réunir dès à présent.

La séance de l'Assemblée Générale est levée à 16 heures et 30 minutes.

Fait et certifié exact, le 9 décembre 2023, à SAINT-ARNOULT.

Le Président :

Gérard HARDUIN-AUBERVILLE

Le Secrétaire :

Françoise VADROT

*Fran. O. Vadrot*